

**Aménagement cœur de ville Tranche 3 – Requalification et mise en valeur
du cheminement piéton entre le jardin public et les jardins du Château
Lot N° 1 – Démolition - VRD**



SERVICES MARCHES PUBLICS
ARRIVE LE :

08 JAN. 2025

CELLULE REGLEMENT

ANALYSE ET COMPARATIF DES OFFRES

Le présent document a pour objet de présenter l'analyse de l'offre des candidats :

- BERTHOULY TRAVAUX PUBLICS (mandataire) / RIVASI (co-traitant)/ EIFFAGE (co-traitant)

relatif au **Lot N° 1** : Démolition - VRD estimé par la MOE à **Tranche Ferme : 974 739.12 €H.T. et tranche optionnelle : 324 915.94 €H.T.**

Le règlement de la consultation stipulait que chaque candidat devait produire, à l'appui de son offre ***un mémoire justificatif*** des dispositions que le candidat envisage d'adopter pour l'exécution du marché. Ce document, devait contenir toutes les justifications et observations du candidat.

Ledit règlement de la consultation informait également les candidats :

- que les variantes ne sont pas autorisées,
- qu'il n'est pas prévu de prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E.),
- que les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables sont éliminées,
- que le mémoire justificatif qui est destiné à être contractualisé est un document indispensable à l'appréciation des offres et que sa non-production aura donc pour conséquence de rendre l'offre irrégulière,
- que pour le jugement des offres restantes il sera tenu compte des critères pondérés comme suit :

- **La valeur technique** (qui sera appréciée en fonction des réponses apportées par le candidat dans son mémoire justificatif) – **Note sur 20 assortie d'un coefficient 2** étant précisé que la valeur technique est décomposée en sous critères comme suit :

1. Qualité des matériels proposés notée **sur 30**,
2. Organisation et moyens mis en œuvre, notée **sur 30**,
3. Mesure de sécurité et de limitation des gênes, **notée sur 25**

4. Mesures prises en matière de protection de l'environnement, **notée sur 15**

5. Présence de photos du site, **notée sur 15**

Chacun des sous critères se voit donc allouer un nombre de points qui est fonction de l'appréciation qui en est faite conformément au tableau suivant :

Appréciation	Très insuffisant	Insuffisant	Moyen	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
Nb de points pour une note sur 30	0	6	12	18	24	30
Nb de points pour une note sur 25	0	5	10	15	20	25
Nb de points pour une note sur 15	0	3	6	9	12	15

Le nombre total de points obtenus est ensuite transformé en note sur 20 par l'utilisation de la formule suivante :

$20 - (0,15 \text{ point} \times \text{valeur de l'écart pourcentage avec l'offre ayant obtenu le plus grand nombre de points})$

et que lorsque le résultat obtenu est négatif, la note attribuée est zéro (0).

La note ainsi obtenue se voit appliquer le coefficient de pondération indiqué ci avant.

- **Le prix – Note sur 20 assortie d'un coefficient 3.** étant précisé que la note attribuée est obtenue à partir de la formule :

$20 - (0,15 \text{ point} \times \text{pourcentage d'écart avec l'offre moins disante})$

et que lorsque le résultat obtenu est négatif, la note attribuée est zéro (0).

Les offres sont classées par ordre décroissant en fonction de la note totale obtenue sur 100 et c'est l'offre la mieux classée (celle qui obtient la note la plus élevée) et donc économiquement la plus avantageuse, qui est retenue.

Il est toutefois précisé que si le candidat, dont l'offre est ainsi retenue, ne peut pas produire les documents, attestations et certificats visés à l'article L.2143-6 à L.2143-10 du Code de la commande publique dans le délai indiqué dans l'acte d'engagement, son offre sera rejetée et le représentant légal du pouvoir adjudicateur présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Négociations

Il est bien convenu que :

- Le représentant légal peut, avant analyse des offres, négocier avec l'ensemble des candidats notamment pour régulariser les offres ou revoir les prix proposés.
- Le représentant légal du pouvoir adjudicateur peut négocier librement avec les candidats classés en première, deuxième et troisième position et procéder ensuite au classement des offres conformément aux dispositions de l'article 5° du présent règlement de la consultation.

ou

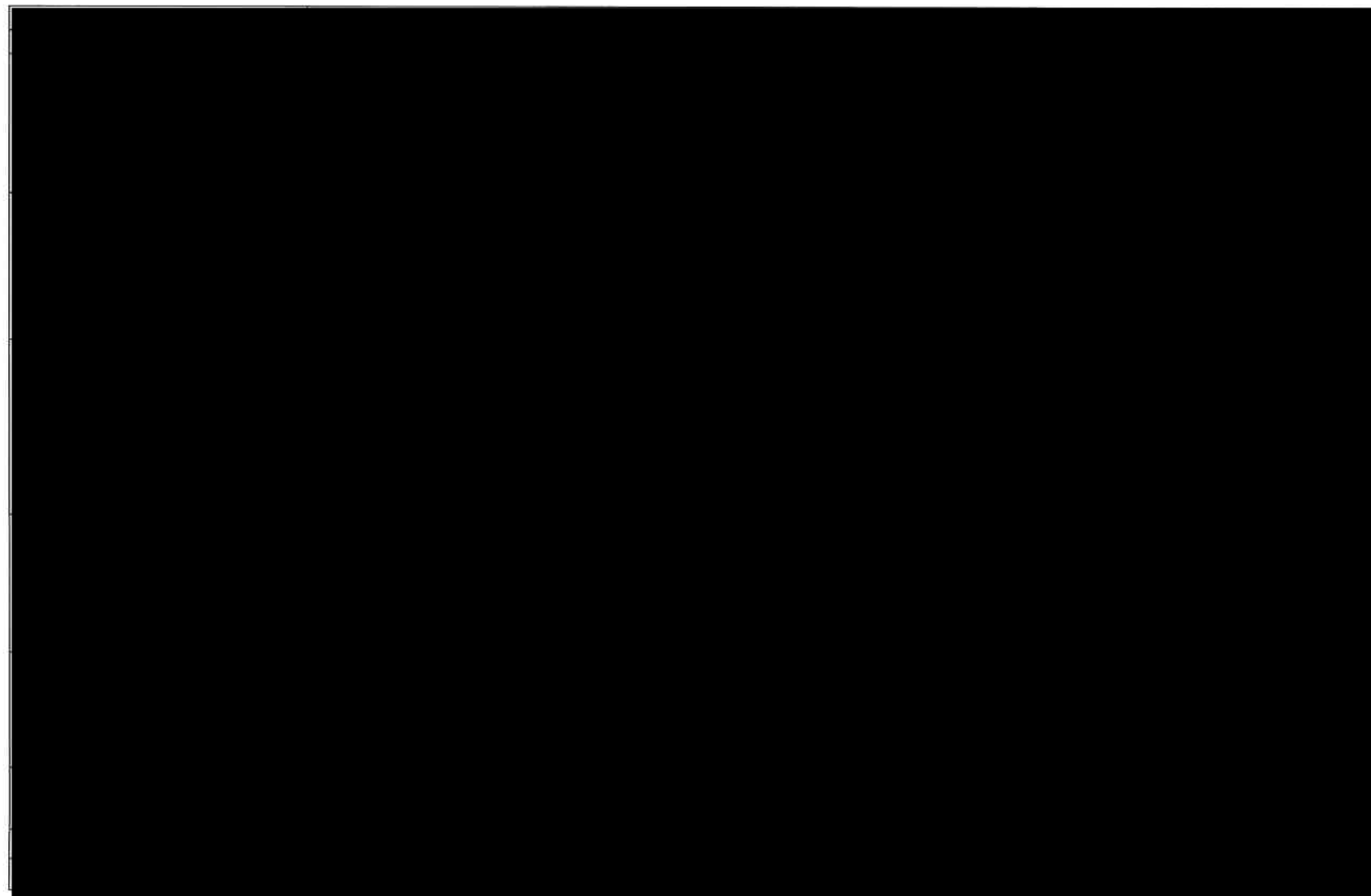
- Le représentant légal du pouvoir adjudicateur peut négocier librement avec le candidat classé en 1ère position.

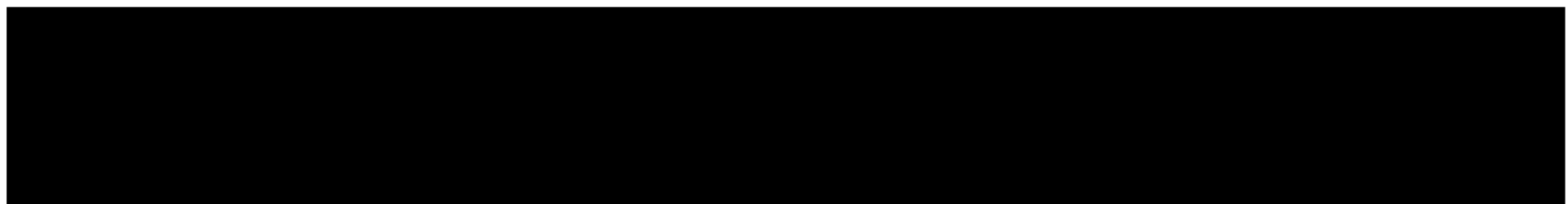
Toutefois, le représentant se réserve la possibilité de ne pas négocier et juger les offres initiales dans les conditions stipulées à l'article 5° ci-dessus.

Caractère approprié, régulier et acceptable des offres présentées

L'offre des deux candidats apparaît régulière, acceptable et appropriée.

A) VALEUR TECHNIQUE (COEFF 2)





CANDIDATS	
ELEMENTS DE L'OFFRE	7 - BERTHOULY
Qualités des matériels proposés, Intitulé sous critère 1 Notées 18 sur 30	La documentation est très correcte avec du matériel conforme et cohérent, un processus de sélection rigoureux des fournisseurs, mais pas d'accent particulier sur les matériaux recyclés. Ce critère pourrait être davantage détaillé.
Organisation et moyens mis en œuvre, Intitulé sous critère 2 Notées 24 sur 30	Forte réactivité grâce à une synergie au sein du groupement, planification détaillée et flexibilité démontrée apportant de la sécurité opérationnelle.
Mesure de sécurité et de limitation des gênes, Intitulé sous critère 3 Noté 15 sur 25	L'organisation est claire, [REDACTED] une sensibilisation du personnel, équipements pour réduire les nuisances et attention particulière à la coactivité.
Mesures prises en matière de protection de l'environnement, Intitulé sous critère 4 Noté 9 sur 15	Critères correctement développés avec une description du recyclage des matériaux, du tri des déchets et des actions environnementales spécifiques, [REDACTED] La prise en compte des mesures de protection contre le chancre coloré aurait été un atout supplémentaire.
Présence de photos du site, Intitulé sous critère 5 Noté 12 sur 15	Photos bien documentées, couvrant toutes les zones du chantier, facilitant une compréhension globale.
Total des points attribués	78
Ecart %	0

Note sur 20	20
Note pondérée Coeff. 2	40

L'entreprise BERTHOULY met en avant dans son offre de la rigueur et précision sur l'ensemble des critères demandés.

La méthodologie est structurée ce qui permet un planning adapté et inclut des mesures d'ajustement.

Synthèse valeur technique Lot 1

Candidats	Qualités des matériels proposées, sous critère 1 Note sur	Organisation et moyens mis en oeuvre, critère 2 Note sur	Mesure de sécurité et de limitation des genes, sous critère 3 Note sur	Mesures prises en de protection de l'environnement, sous critère 4 Note sur	Présence de photos du site, sous critère 5 Note sur	Total points	Ecart%	Note sur 20	Note sur 40
7- BERTHOULY TP	18	24	15	9	12	78	0	20	40

L'analyse technique des mémoires des deux entreprises/groupements permet de distinguer des différences significatives selon l'ensemble des critères examinés.

propose une offre générique et peu détaillée sur de nombreux points, ce qui ne permet pas, en l'état, de garantir une réalisation des travaux avec une méthodologie précise, ni le respect des délais impartis.

En comparaison, l'offre de BERTHOULY TP se distingue par son niveau de détail et sa rigueur. L'ensemble des critères y est traité avec de nombreuses précisions, mettant en avant une approche complète des travaux attendus.

Sur la base de cette analyse, BERTHOULY TP apparaît comme un candidat offrant des garanties techniques et organisationnelles en cohérence avec les travaux attendus.

B) PRIX (COEFF 3)

AVANT NEGOCIATION :

CANDIDATS	Prix H.T.	Ecart %	Note sur 20	Note Pondérée Coeff.
7- BERTHOULY TP	1492830,69	0	20	60

Une négociation a été lancée sur le lot 1 avec un retour des entreprises pour le lundi 23 décembre 12h00. Les deux candidats ont revu leur offre.

APRES NEGOCIATION :

CANDIDATS	Prix H.T.	Ecart %	Note sur 20	Note Pondérée Coeff.
7- BERTHOULY TP	1436454.93	0	20	60

Synthèse

AVANT NEGOCIATION :

CANDIDATS	Note valeur technique sur 40.	Note prix unitaires sur 60.	Note totale sur 100	Classement
7- BERTHOULY TP	40	60	100	1

Il est décidé de¹ :

- ~~• Attribuer le marché à l'entreprise classée en 1^{ère} position;~~
- ~~• Négocier avec le candidat classé en 1^{ère} position;~~
- **Négocier avec l'ensemble des candidats**
- ~~• Déclarer sans suite la procédure;~~

¹ Rayer la/les mention(s) inutile(s)

Suite la négociation ,

APRES NEGOCIATION :

CANDIDATS	Note valeur technique sur 40.	Note prix unitaires sur 60.	Note totale sur 100	Classement
7- BERTHOULY TP	40	60	100	1

Il est décidé de² :

- Attribuer le marché à l'entreprise classée en 1^{ere} position,
- ~~Négocier avec le candidat classé en 1ere position,~~
- ~~Négocier avec l'ensemble des candidats~~
- ~~Déclarer sans suite la procédure,~~

LE REPRESENTANT LEGAL DU POUVOIR ADJUDICATEUR,

 Pour le Maire
L'Adjoint délégué
Laurent CHALIVEAU

² Rayer la/les mention(s) inutile(s)